

## PROBLEME DES DONNEES: SUJET POSTPOSE ET DOUBLE MARQUAGE

La linguistique est une dévoreuse d'exemples, ce dont tout article apporte la preuve. Selon le cadre de travail, le statut accordé aux énoncés cités en exemples est différent. Certaines écoles font plutôt confiance aux connaissances du chercheur pour constituer une base de données, alors que d'autres accordent plus de poids aux exemples attestés<sup>1</sup>. On voudrait montrer ici que la fabrication d'énoncés ne peut suppléer complètement aux données réelles, et que le travail sur corpus<sup>2</sup> permet de poser un regard critique sur la fabrication des énoncés et amène à considérer que la notion d'intuition est assez souvent piégée quand on travaille sur la langue. Trop souvent, les données créées retrouvent des découpages hérités de la norme, qui s'éloignent de la réalité telle qu'on peut l'observer. On perd alors tout espoir de décrire les faits attestés. Les travaux du G.A.R.S. ont, à de nombreuses reprises, soulevé cette question<sup>3</sup>. L'occasion nous a semblé propice pour présenter nos observations sur l'importance des données recueillies: nous disposons en effet d'exemples suffisamment variés (empruntés à nos deux domaines de recherche) pour mettre en évidence la problématique soulevée<sup>4</sup>.

Les linguistes éprouvent fréquemment la nécessité de présenter des réflexions méthodologiques sur les données. Ce travail s'inscrit donc dans toute une lignée dont D. Willems (1985), Y.-Ch. Morin (1987), et F. Gadet (1991) sont, parmi d'autres, trois représentants récents. Le but

---

1. Ce qui ne les empêche pas, lors de certaines démonstrations de recourir à la fabrication d'exemples, mais c'est alors dans un contexte différent puisqu'en prise directe avec le corpus rassemblé.

2. Au sens de banque de données ouvertes, c'est-à-dire constamment alimentée, étoffée par des exemples attestés, recherchés en fonction de la description qui s'élabore. Sa clôture est imposée par des raisons purement matérielles.

3. Pour plus de détails, on pourra consulter entre autres, C. Jeanjean (1983) sur le ça, et S. Bastello (1990) Mémoire de maîtrise sur le conditionnel.

4. M. Blasco, "Les énoncés à redoublement et dislocation en français contemporain. Analyse en double marquage" (Thèse en cours), et P. Cappeau, "Le sujet postposé en français contemporain. Analyse syntaxique" (Thèse à soutenir).

de cet article est de montrer, après eux, que l'intuition seule ne peut suffire à faire le tour des faits de langue pertinents lorsqu'on envisage de travailler sur des problèmes descriptifs. On s'appuiera, pour cette démonstration, sur quelques points précis repris à chacun des domaines couverts par notre recherche, car ceux-ci offrent l'avantage d'être complémentaires, à orientation paradoxale, par rapport à notre problématique: le sujet postposé et le double marquage, en français contemporain. La démonstration s'articulera autour de deux parties. Dans la première, on montrera que prendre appui sur l'intuition contribue souvent à renforcer une répartition erronée des faits et réactive, par exemple, une opposition tranchée entre langue orale et langue écrite qui n'a pas lieu d'être. Dans la seconde, on établira que la prise en compte de données réelles apporte son lot de surprises, de faits totalement imprévisibles, qu'on n'aurait donc pas pu fournir en s'en tenant à la production sollicitée du linguiste. Ce sera l'occasion de montrer d'une part qu'en se privant de données réelles, on appauvrit les faits et d'autre part que la complexité plus grande qu'apportent les exemples puisés dans le corpus, loin d'être un obstacle à la description permet au contraire de poser de nouvelles hypothèses et d'élaborer des découpages intéressants. Les distributions présentées dans chaque partie illustreront ce dernier point. Même avec un éventail des faits plus riche, une description synthétique, qui exclut le moins possible, reste envisageable. Elle impose simplement de structurer autrement la description.

## 1. L'ELABORATION DES DONNEES

Nos deux thèmes de travail apparaissent d'un certain point de vue comme complémentaires. Le sujet postposé est présenté comme un phénomène rattaché à l'écrit alors que le double marquage appartiendrait plutôt à la langue orale. Ils permettent ainsi, mieux que ne l'aurait fait un examen isolé, de montrer que la fabrication des données peut accentuer, renforcer une répartition des faits de langue qui ne correspond pas à la réalité et qui, même, la fausse.

On appelle double marquage une construction verbale dans laquelle une place syntaxique (sujet ou complément) semble réalisée deux fois: une fois par un élément lexical ou semi-lexical (de type *moi*) et une deuxième fois par un élément clitique.

*Moi je piétine, la syntaxe elle est piétinée.*  
(Aragon, *Traité du style*, p. 28)

Longtemps classé parmi les procédés de rhétorique ou les procédés stylistiques (en terme de pléonasmisme ou de redondance), il est analysé

aujourd'hui comme une construction à dislocation. Dans leurs descriptions, les linguistes en font souvent un phénomène typique de l'oral<sup>1</sup>. Sa présence dans la langue écrite ne serait due qu'à des considérations stylistiques (i.e. un écrit qui mime l'oral). Cette idée préconçue explique qu'on rencontre, dans la plupart des articles, des exemples oraux ou qui se veulent inspirés de la langue orale. Ce point soulève donc un problème: il fait apparaître une structure comme relevant uniquement de l'oral, ce qui induit une dissociation nette entre langue orale et langue écrite. C'est une problématique qui nous semble dépassée, car il n'y a pas lieu d'opposer grammaire de l'écrit et grammaire de l'oral.

En outre, on montrera, dans la deuxième partie, que la fabrication d'énoncés ne correspond pas aux distributions qu'on relève dans la réalité. Le recours à l'intuition fausse donc doublement l'analyse.

Pour le sujet postposé, une certaine unanimité se dégage et la position de Togeby (1985) apparaît finalement comme la plus répandue: la postposition du sujet "arrive surtout dans la langue littéraire" (§ 2013)<sup>2</sup>. Certains auteurs, tels Blinkenberg (1929) ou Le Bidois (1952), n'ont étudié que la langue écrite, à une époque où l'oral était, il est vrai, peu pris en compte. D'autres auteurs, sans exclure qu'on rencontre des sujets *inversés* à l'oral, n'en citent toutefois aucun exemple. Telle est la position de B. Jonare (1976), dont le corpus est constitué d'exemples recueillis dans la presse. D'autres linguistes fabriquent des exemples, sans indiquer clairement leur provenance, même si un faisceau d'indices conduit à les considérer comme rattachés à l'écrit<sup>3</sup>. J. Pinchon (1986) en fournit quelques-uns qui, de par leur présentation (ponctuation, majuscule) et leur contexte d'apparition (ils voisinent avec des exemples réels écrits), laissent penser qu'ils se rattachent à la langue écrite. Insensiblement, on aboutit donc à un échantillon qui se veut représentatif de la langue et n'en reflète en fait qu'une petite partie. Présenté au départ comme "plutôt" lié à l'écrit le sujet *inversé* est "de fait" exclu de la production orale "spontanée", car on ne conserve la vision de certains phénomènes de production que dans

---

1. Brunot (1968) et Le Bidois (1967). Les historiens de la langue présentent toutefois des opinions plus nuancées. On a voulu retenir ici uniquement les grands traits les plus frappants.

2. Les positions les plus tranchées se rencontrent dans les ouvrages à visée scolaire. Le sujet postposé est alors présenté comme le vestige d'un état ancien de la langue et renvoyé à l'archaïsme, à la formule figée (C. Baylon et P. Fabre 1976). Ils reprennent des *a priori* que développaient déjà Ullmann (1952) quand il écrivait: "on sait qu'en français moderne, l'inversion a souvent une nuance littéraire, officielle ou archaïque" (p. 182).

3. On ne sait généralement pas, quand les exemples sont ponctués et écrits avec majuscules, s'ils réfèrent forcément à la langue écrite ou s'ils correspondent à une transcription normativée d'une séquence orale.

l'oral puisque généralement l'écrit utilisé a été corrigé<sup>1</sup>. On se prive alors d'un pan entier de la langue. Outre cela, on reproduit des clichés sur la distinction entre oral et écrit sans voir qu'on compare deux états différents de la production.

Pourtant, il suffit de dresser l'oreille pour vérifier qu'une plus grande prudence est de rigueur. Les exemples cités permettent de vérifier d'une part que le sujet postposé est une réalité de la langue orale, d'autre part qu'il ne peut être renvoyé à un phénomène figé<sup>2</sup>. En effet, on n'y retrouve pas uniquement des cas comportant un lexème verbal "pioché" dans la liste réduite de verbes (*arriver, venir, commencer, etc.*) indiquée par les grammairiens :

dernière course n'ont pas couru le 601 et le 604 (France Inter)  
 aujourd'hui sont décernés les titres féminins et amateurs (Eur 1)  
 à son chevet défilent les charlatans et les apothicaires (A2)  
 et puis peu à peu se dégage finalement euh la vérité (Bart)

Cette disposition particulière des mots n'apparaît pas, ici, étroitement liée au caractère archaïque ou littéraire du contexte, comme le laissent entendre les descriptions habituelles. Le décalage est donc plus que sensible entre les faits observés et les classifications présentées par les grammairiens. Seul un recueil minutieux de données réelles pouvait permettre de bousculer les hypothèses précédentes et d'atténuer cette rupture entre oral et écrit.

Ainsi s'écroule en partie la belle répartition que permettait de poser l'intuition: l'oral serait le siège du double marquage et l'écrit celui du sujet postposé. Les faits réunis ne permettent pas de valider une telle dissociation, qui si elle est rarement présentée de façon aussi caricaturale n'en est pas moins présente, même atténuée, dans beaucoup de travaux. Il n'y a pas d'un côté la syntaxe de la langue orale et de l'autre celle de la langue écrite. Notre but est de fournir, à partir d'énoncés réels et variés, une description de la langue dans sa globalité.

---

1. Cf. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean, (1987).

2. Les formules dites "administratives" comme en (i) ou les exemples comme (ii) sont généralement analysés sous cette rubrique :

i. Sont concernées : la Jeunesse au plein air (centres de vacances et de loisirs), les Eclaireurs et Eclaireuses de France, le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active [...] (*Le Monde* du 3.9.86)

ii. Ainsi finit l'histoire.

## 2. QUELQUES EXEMPLES CONCRETS

On se servira dans cette deuxième partie de deux études plus particulières pour montrer que les faits recueillis ne pouvaient pas être prédits pour trois raisons, au moins:

- soit ils échappaient au cadre d'analyse déjà disponible et n'avaient donc pas été présentés dans des descriptions antérieures
- soit ils étaient exclus pour des raisons de norme. La seule mention les concernant touchait donc l'impossibilité<sup>1</sup> de les rencontrer !
- soit l'analyse amalgamait des phénomènes différents et présentait comme fréquents des exemples qui ne se rencontrent que rarement et dans des contextes bien déterminés ou restreints (cf. la préposition à gauche dans le double marquage). Ils étaient alors noyés au milieu d'autres structures toutes présentées comme équivalentes. Leur spécificité même était niée.

Pour les deux analyses présentées dans cet article, les faits recueillis constituent des surprises qui entrent en conflit avec les habitudes d'analyse ou les intuitions des locuteurs. Le travail à partir des données réelles fait apparaître un double mouvement qui illustre bien son importance extrême. D'une part, il permet de collecter des exemples écartés (qui sont pourtant pertinents dans l'analyse car ils présentent des structures originales), de l'autre au contraire il élague et fait saillir dans un magma une organisation particulière. Données supplémentaires dans le cas du sujet postposé, données plus spécifiques en ce qui concerne le double marquage, on voit réapparaître, dans cette dualité, la complémentarité de certains travaux, comme ces deux sujets.

### 2.1. L'INTERROGATIVE INDIRECTE

Pour faire ressortir la description particulière que reçoit l'interrogative indirecte, il est plus simple d'en passer par l'interrogation directe, afin de proposer une vue d'ensemble. Cette dernière permet une double réalisation (clitique ou lexicale) du sujet après le verbe comme on le vérifie en (1) et (2):

1. à quelle distance se tenait-elle (C37)
2. d'où viennent les contes (C64)

---

1. Ils sont, en fait, si l'on adopte le point de vue normatif, illégitimes.

La description se fonde habituellement sur le rôle pragmatique (la valeur interrogative) pour regrouper et décrire de tels exemples.

Pour l'interrogative indirecte, la distribution qu'on relève dans la totalité des ouvrages consultés est dissymétrique et n'a plus la régularité observée ci-dessus. Seul le sujet lexical est possible à droite du verbe (3):

3. tu peux m'expliquer comment se passe la **construction d'un pont** par exemple (C98)

L'exemple ci-dessous est considéré comme totalement impossible:

\* tu peux m'expliquer comment se passe-t-elle

Cette distribution du sujet postposé est résumée dans le tableau ci-dessous:

	sujet lexical	sujet clitique
int. directe	+	+
int. indirecte	+	-

On relève donc un déséquilibre surprenant dans ce tableau. Toutefois, on retrouve une certaine régularité de la description si l'on passe à un niveau plus général. En effet, le clitique postposé est dépeint, dans plusieurs ouvrages<sup>1</sup>, comme impossible dans les subordonnées, son absence dans l'interrogative indirecte ne constitue pas une anomalie. Cette explication suscite cependant trois réserves:

- Elle repose sur la notion de subordonnée, dont font usage de nombreuses approches grammaticales. Elle suppose donc qu'il s'agit là d'un ensemble relativement homogène, alors que l'unité du groupe des subordonnées est loin d'être vérifiée<sup>2</sup>. Ainsi se trouve fragilisé un point d'appui de cette explication.

- La corrélation entre la structure syntaxique et les contraintes sur le sujet postposé est loin d'être réellement prouvée. En particulier, on s'expose à de nombreuses difficultés si l'on veut à tout prix maintenir l'hypothèse que le clitique ne peut se rencontrer à droite du verbe dans les constructions régies. Des exemples comme (4) et (5) peuvent servir à infirmer cette description ou du moins à montrer qu'elle n'est pas entièrement convaincante, qu'elle confond norme et usage:

4. ce qui compte c'est comment y fait-on face (France Inter)
5. ce qui me préoccupe c'est que va-t-on faire avec XXX (TF1)

1. Le Bidois (1952), Kayne (1973), Togeby (1985), etc.

2. Sur ce point, on renvoie en particulier à Cl. Blanche-Benveniste (1983).

- Elle fait intervenir des paramètres différents pour chaque structure: dans le premier cas i.e. l'interrogative directe, c'est le critère énonciatif (la valeur interrogative) qui est mis en avant; le statut de subordonnée dans le second cas. Il y a donc un balancement entre le rapprochement et la différenciation de ces deux organisations qui n'est pas totalement clair.

La distribution, rappelée dans ce tableau, a reçu toutefois l'appui de la norme qui présente comme incorrecte la réalisation du clitique dans l'interrogative indirecte. Nulle surprise alors si les données utilisées par les linguistes reflètent entièrement cette prescription, apprise par le biais de l'école qui rappelle et inculque cette "règle"<sup>1</sup>. L'ensemble succinctement décrit ici conserve cependant une certaine cohérence et tous les énoncés produits et acceptés par les linguistes s'insèrent sans distinction dans ce schéma qu'ils confortent. Mais cette analyse ne peut prendre en compte des exemples comme les suivants:

alors à vous de voir lesquels sont-ils (A2. 11/01/91. débat)  
 [Ali Campbell] à qui nous avons demandé en tant qu'auteur de la  
 chanson Mandela's Day que ressentait-il (A2. 18/04/90. reportage)  
 monsieur le Président pourriez-vous nous dire comment concevez-vous  
 les relations entre la France et l'Irak (A2. 9/01/91. débat)  
 euh en France aussi il y a un débat en France pour savoir: jusqu'où  
 faut-il en effet aller euh dans la guerre (TF1. 03/02/91. 7 sur 7)  
 dis nous que faut-il que nous fassions (A2. 8/06/91. feuilleton. 17h)

- D'une part, ils vont à l'encontre de la distribution normative qui excluait la possibilité du sujet postposé dans une interrogative indirecte. Par contre-coup, ces énoncés entrent en infraction avec la règle évoquée qui pose que le clitique postposé est impossible dans une construction régie.

- D'autre part, l'existence de tels cas permet d'esquisser un rapprochement entre le groupe des "interrogatives" qui a été présenté comme éclaté entre principales et subordonnées. On dispose alors de données qui, dans la présentation traditionnelle, semblent difficiles à intégrer et à classer dans un ensemble satisfaisant.

De tels exemples sapent l'équilibre qui repose sur la distinction du statut des constructions sans l'enrichir en rien, ni lui apporter un nouveau point d'équilibre. Leur prise en compte obligerait à renoncer des classifications homogènes. Leur condamnation par la norme explique qu'on ne les rencontre jamais dans les écrits sur lesquels on s'appuie habituellement (presse, littérature). Dans ce contexte, il n'est pas

---

1. Cf. N. Danjou-Flaux et A.-M. Dessaux (1976).

surprenant que ces énoncés n'aient jamais accédé au statut d'exemples débattus, soumis à l'analyse. L'existence de cette forme comme construction à part entière de tels énoncés est rejetée soit parce qu'on analyse de tels énoncés comme des phénomènes accidentels, "fautifs", liés à la performance, soit parce qu'ils sont présentés comme des "télescopages syntaxiques" dans lesquels s'entrelacent deux structures reconnues par ailleurs. Pourtant, on doit noter que de tels exemples ne constituent en rien des "monstres" et que d'autres auteurs qui ont l'habitude de travailler sur des données réelles en ont cité de semblables<sup>1</sup>. Plutôt que d'exclure ces énoncés, il restait à leur trouver un statut dans la description, à les insérer dans un ensemble cohérent. Pour cela, il est nécessaire de reprendre la description depuis le départ en utilisant d'autres facteurs.

On considérera comme pertinente la présence en tête de la construction d'un *élément QU-*. On verra plus loin que *si* (qui introduit souvent de telles interrogatives) ne se rattache pas à cette série. Ce n'est pas alors la notion énonciative d'interrogation qui est retenue pour la description, mais la catégorie réalisée en tête de construction<sup>2</sup>. La double réalisation du sujet est possible dans un tel contexte (6) et (7):

6. comment a-t-il pu retrouver son briquet dans cet appartement (C64)
7. comment s'est passée ton intégration (C75)

Dans ce cadre, l'existence d'exemples comme ceux qui ont été cités précédemment n'est pas surprenante, mais apparaît comme tout à fait régulière. La possibilité d'une double réalisation (clitique et lexicale) du sujet postposé est alors corrélée avec la catégorie de l'élément réalisé en tête, sans que le statut recteur (8) ou régi (9) de l'énoncé intervienne:

8. a- de quoi sont-ils morts (C44)  
b- je me demande vraiment comment peut-on faire une telle annonce (France Inter. 17/09/90. débat)
9. a- comment meurent les jeunes drogués (C74)  
b- elle voudrait savoir comment se passent leurs nuits de noces tout ça - (C35)

1. On pense en particulier à Damourette et Pichon (1911) et à l'exemple (i) que cite Y. -Ch. Morin (1981) en note de l'article "There is no inversion of subject clitics in modern French" (article photocopié dont on n'a pu trouver la référence dans le BALF de 1977 à 1989):

- i. On se demande comment peuvent-ils faire.
2. Notons que l'inversion complexe ne peut servir à dissocier les constructions régies des autres comme le montrent les exemples (i) et (ii):
  - i. La cohabitation, on sait quand cela a commencé, mais quand cela s'arrêtera-t-il ? (*Le Monde* du 2.3.88, p. 7)
  - ii. nous voudrions savoir quand les bourses seront-elles systématisées (France Inter, 16.10.91. débat).





La distribution observée est alors résumable par le tableau suivant:

	Élément QU-
sujet clitique	+
sujet lexical	+

Cette analyse permet d'intégrer des faits qui jusque là soit avaient été écartés pour des raisons normatives, soit n'avaient pas été décrits. Elle laisse toutefois en suspens divers problèmes qui, s'ils ne sont pas résolus dans le cours de ce bref article, doivent cependant être signalés<sup>1</sup>:

• Le morphème *si* ne sera pas décrit comme rattaché à la série des éléments QU-, dont il ne partage pas les propriétés. On notera entre autres que contrairement aux éléments QU-, il ne constitue pas une place de rection du verbe, ce que montrent (10) vs (11):

10. a. maintenant je sais **de quoi** est faite l'émission  
(Canal+. 29/10/89)  
b. l'émission est faite **de quoi / de ça**
11. a. Elle aurait pu prétendre à ce monopole **si**, à droite, n'était apparu un phénomène de génération. (*Le Monde*.du 23.6.1989, p. 1)  
b\*. un phénomène de génération est apparu **si / ?**

Il ne s'accompagne jamais d'un sujet clitique postposé (12):

12. \* je voudrais savoir **si** est-elle venue

Son comportement singulier (il ne permet que la réalisation du sujet lexical postposé) ne constitue donc pas un réel handicap (ou un contre-exemple probant) à la description présentée ici. Il devra être rattaché à une autre série d'unités.

• Le rassemblement sous une même étiquette (*élément wh-*) que propose la grammaire générative des interrogatifs et des relatifs ne sera pas retenu ici. Il est certain, en effet, que dans le cas des relatives, seul le sujet lexical postposé est possible (13)

13. a. ces broussailles étaient des plantes - où se réfugiaient ces bêtes  
(C44)  
b\*. ces broussailles étaient des plantes - où se réfugiaient-elles

Ce choix implique celui de l'éclatement du groupe des "subordonnées". D'autres arguments indépendants conduisent à la même conclusion.

1. On trouvera dans notre thèse sur le sujet postposé, des indications sur la valeur attachée à la réalisation du clitique postposé dans le cas de l'*interrogative indirecte* ainsi que des observations sur l'importance de telles constructions.

Par contre, on mesure combien le recours à des exemples attestés s'avère utile et même indispensable. L'intuition seule ne pouvait suffire à les reconstruire, car le découpage proposé ici ne s'inscrivait pas dans les données fournies traditionnellement. Le modèle précédent était, comme on l'a indiqué, en équilibre. Il n'y avait donc pas lieu de le modifier, tout au plus pouvait-on tenter de l'affiner, de l'améliorer. C'est la découverte d'exemples réels, mais occultés, qui montre son insuffisance, son inadéquation à la "réalité de la langue" et a conduit à proposer une nouvelle description qui met en avant d'autres critères. Le bouleversement que ces exemples rendent nécessaire est bien plus profond qu'un simple remodelage. La prise en compte de données réelles était donc indispensable à ce travail.

## 2.2. LE DOUBLE MARQUAGE

Pour bien comprendre à quoi renvoie la notion de double marquage, il est nécessaire de rappeler quelques principes de l'analyse développée par le G.A.R.S. La recherche s'est longtemps centrée sur le verbe pour lequel on distingue:

- Les éléments régis par le verbe, qui possèdent un ensemble de propriétés (proportionnalité avec un pronom, extraction, etc.). C'est le cas des éléments *avec quoi*, *vous* et *les champignons* dans l'exemple ci-dessous:

14. + avec quoi coupez-vous les champignons (PUGET-F, 3, 11)

- Les éléments associés qui se caractérisent par l'absence de ces mêmes propriétés syntaxiques. Ils regroupent, entre autres, ce qu'on appelle les compléments de phrase:

15. et d'ailleurs il était meilleur à ce moment-là (Viandox, 13)

Dans le groupe des associés, on reconnaîtra:

- Les cas de "double marquage" dans lesquels la place syntaxique est réalisée sous forme clitique auprès du verbe alors que conjointement on trouve un syntagme prépositionnel. Celui-ci n'a pas le statut syntaxique d'élément régi, toutefois cette marque morphologique précise permet d'identifier la place syntaxique avec laquelle le syntagme détaché entre en relation. C'est ce qu'on trouve dans les exemples ci-dessous:

16. les femmes s'y prêtent à ce jeu (Lash, 8, 6)
17. à moi elle me fait rien la bête (Lefèvre, III, 6)
18. à la drogue j'y ai jamais touché (oral)
19. il en avait peur de cette maîtresse (Salavert, III, 34, 35)

• Il en va différemment lorsque le syntagme détaché n'est pas précédé d'une préposition. On ne peut plus s'appuyer sur un indice morphologique pertinent. Il manque alors aux syntagmes détachés une préposition pour qu'on puisse retrouver un lien avec une place construite par le verbe<sup>1</sup>. On préférera parler, dans ce cas, d'associé à la construction verbale. La relation en reste alors à un niveau plus général. La place syntaxique est réalisée par le clitique auprès du verbe, mais aucune relation étroite n'est établie entre le celui-ci et le syntagme détaché.

20. le petit David la maîtresse lui a fait ça (Salavert, IV, 64)
21. alors le gram je t'en parle tout de suite (Hopwood, 82, 1)
22. les amis qu'elle voit, elle leur parle de vous (Sandfeld)
23. un village ils dormaient toute la nuit (Fondvert, 1)

On voit le rôle majeur que joue la préposition pour l'analyse des constructions disloquées, puisque sa présence ou son absence conduit à analyser différemment les séquences détachées.

### 2.2.1. Les différentes analyses

Dans le cadre générativiste, la recherche de l'origine des constructions disloquées conduit à deux attitudes différentes:

#### 1. Les données sont intégrées à l'analyse

La préposition est présentée comme facultative. La construction entretient toujours une relation de transformation avec la construction de base<sup>2</sup>. L'élément détaché provient d'une construction canonique où il joue un rôle syntaxique.

24. le directeur menace de fermer l'usine
25. le directeur il menace de fermer l'usine (Fradin, 1988)

Si l'on considère qu'il y a réellement une transformation canonique, on pourrait s'attendre à ce que tout complément prépositionnel détaché conserve sa préposition. C'est ce qui se vérifie parfaitement dans les exemples fabriqués par Fradin (14):

---

1. Nous avons sur ce point une discussion en cours (et quelques divergences) avec K. van den Eynde.  
2. Cf. J. Ross, 1967.

26. je suis fier de mes fils  
de mes fils j'en suis fier (cité par Fradin, *Langue Française*)

Hélas, le cadre trop rigide qu'impose la théorie favorise une description de la langue qui force un peu les données. S'il existe des constructions disloquées à gauche du verbe avec préposition, elles sont extrêmement rares et ne sont possibles que dans des contextes très particuliers. Les faits attestent la prédominance des dislocations non prépositionnelles à gauche du verbe (27)-(28), et font ressortir que l'intuition n'est pas fiable.

27. **La vérité historique**, celle des mœurs, du langage, du costume.  
St Evremond en parle continuellement (J. Lemaître. Racine, p. 153)  
28. déjà à l'achat la pierre on (n') en trouve plus (Cappeau, 16, 12)

Les exemples fabriqués et les exemples attestés ne coïncident plus. Les différentes analyses linguistiques ont cependant voulu tenir compte des énoncés dans lesquels la préposition n'apparaît pas. Pour cela, le raisonnement s'appuie sur le statut facultatif de la préposition. Sa présence ou son absence est jugée accessoire<sup>1</sup>. En somme, il faudrait admettre que les deux énoncés suivants (29) et (30) sont équivalents et également possibles:

29. **la politique** nous on en parle parce qu'on a des idées comme tout le monde (Malosti, 12)  
30. **de la politique** nous on en parle (non attesté)

Or, nous travaillons sur un dépouillement de plus de 200 heures de transcriptions orales et de nombreux exemples écrits et rien de tel ne se vérifie. Seul le premier se rencontre effectivement sans contrainte particulière.

## 2. *L'analyse s'adapte aux données*

Dans le deuxième courant de la grammaire transformationnelle, on ne recourt pas à la notion de transformation pour décrire toutes les constructions disloquées - J.-Cl. Milner (1978) et E. Larsson (1979). Seule la dislocation à droite revêt un caractère transformationnel. L'exemple (31) est relié à l'énoncé canonique (32):

31. vous y tenez à votre faune (Courre, 30, 14)  
32. vous tenez à votre faune

---

1. N. Dupont (1990) "en tête la préposition est facultative, ailleurs, elle devient obligatoire", p. 130.

La différence entre dislocation droite et dislocation gauche est clairement affirmée. La rareté de la préposition à gauche est notée mais n'est pas expliquée. Ce point permet de s'interroger sur l'analyse que reçoivent les énoncés avec préposition à gauche. Selon Cinque, il existe deux types de transformation à gauche: l'une basique et l'autre transformationnelle par extraction avec copie pronominale qui rend compte des phrases du type : *à moi il me fait peur*<sup>1</sup>.

Nous sommes gêné par cette solution qui consiste à donner comme possible soit l'une soit l'autre des deux constructions avec apparition ou non de la préposition.

Notre propre analyse du double marquage est proche de cette deuxième attitude, car il nous semble délicat d'établir une corrélation entre une analyse par transformation et la réalisation de la préposition, comme le faisait la première approche. On peut d'ailleurs facilement démontrer le caractère non pertinent du raisonnement où le syntagme détaché et le clitique occuperaient systématiquement la même place de rectio n auprès du verbe, même quand il n'y a pas de préposition. Nous voudrions, à partir des deux exemples suivants, montrer:

a. Combien d'une part le lien qui est posé entre l'élément détaché et le clitique (tous deux représenteraient la même position syntaxique auprès du verbe) est peu fiable, puisqu'il suffit d'entasser à gauche du verbe d'autres éléments pour rompre ce prétendu lien et l'établir avec l'un de ceux-ci:

33. la justice Michel Rocard en fait une priorité (Infos)

L'analyse traditionnelle donnerait comme équivalents le syntagme la justice et le pronom *en*. Or, on voit avec l'exemple suivant, que cette équivalence est instable:

34. la justice son fonctionnement Michel Rocard *en* fait une priorité

Le rapport s'établit dorénavant entre le clitique *en* et le syntagme *son fonctionnement*.

b. Combien, d'autre part, la place syntaxique qui est attribuée un peu systématiquement à l'élément détaché (par rapport à une construction canonique) n'est pas stable non plus, puisqu'elle peut varier, et renvoyer à un autre élément clitique dans la construction:

---

1. M. Ronat (1979).

35. la cuisine nouvelle on en parle beaucoup (Demiribel, 6)  
 36. la cuisine nouvelle on en parle beaucoup elle est pas copieuse  
 37. les enfants plus tu les bats plus ils obéissent (Savelli)

Les deux derniers exemples nous montrent que l'élément détaché peut sembler occuper plusieurs places syntaxiques auprès d'un verbe recteur. En l'occurrence, nous avons ici un syntagme nominal détaché qui peut aussi bien correspondre à un complément de type "les" ou "de ça", qu'à un sujet de type "ils/elle". Ce type de construction n'est pas chose rare en français:

37. les patrons peut-être que quand tu les écoutes dans les réunions ils se mangent le foie (La navale, 12, 1)  
 38. les faits tels que monsieur les a relatés ils sont graves (TF1, Ciel mon mardi)

### 2.2.2. La distribution: résultats

Il nous est apparu en travaillant sur des exemples oraux recueillis au sein du G.A.R.S. et d'autres écrits (presse, littérature) que la description du double marquage devait se construire à partir des données réelles, qui seules permettent de mettre à jour une distribution satisfaisante. Nos données font ressortir la nécessité d'exploiter deux facteurs d'analyse :

- position par rapport au verbe (à droite/à gauche)
- distinction de deux catégories (lexique/semi-lexique)<sup>1</sup>

Ce dernier paramètre n'a jamais été exploité pour décrire la dislocation.

Le tableau suivant illustrera la distribution du double marquage en français

	DROITE		GAUCHE	
	SN	SP	SN	SP
LEXIQUE	-	+	+	-2
SEMI-LEX	+	+	+	+

Ce tableau permettra de vérifier combien il est important de s'en remettre aux données réelles pour pouvoir établir la distribution du double marquage en français<sup>3</sup>. Le commentaire du tableau sera distinct pour les deux catégories utilisées.

1. C'est-à-dire les pronoms non clitiques, qui correspondent aux formes comme *moi*, *toi*..

2. On observe une très forte prédominance des cas sans préposition, ce qui explique la notation utilisée, même si on a conscience qu'elle est quelque peu sommaire.

3. Les résultats qui vont être fournis par la suite, ont déjà fait l'objet d'un premier compte rendu dans *Le français parlé* (Cl. Blanche-Benveniste 1990). On a choisi de les reprendre dans cet article en se situant dans une problématique de la distribution (et non plus de l'usage). Ils serviront à souligner quels sont les facteurs importants pris en compte ici et qui, semble-t-il n'apparaissent pas dans les autres analyses consultées.

## 1. LE DETACHEMENT DES ELEMENTS LEXICAUX

La distribution relevée montre que la position par rapport au verbe constitue un paramètre pertinent. On dissociera donc :

### 1.1. LES SYNTAGMES DETACHES A DROITE DU VERBE

Il s'agit alors sans conteste de cas de double marquage, qui sont toujours signalés morphologiquement par une préposition :

- 39. je lui ai dit à Thierry (Salavert, 4, 130)
- 40. les femmes s'y prêtent à ce jeu (Lash, 8, 6)
- 41. ils en profiteront pas de leur retraite (Nevch, 34, 1)
- 42. Leemans lui devait quelques bonnes affaires à ce livre  
(cité par Sandfeld, D. Rois, 273)

Le syntagme nominal détaché à droite du verbe appartient au paradigme complément de type à *lui*, à *ça*, de *ça*, cette place complément est déjà représentée dans la construction verbale, par un clitique (*lui*, *y* ou *en*).

b. Pour les détachements à gauche du verbe, la quasi totalité des exemples rencontrés sont non prépositionnels. Il s'agit alors de cas d'associés à la construction verbale (décrits précédemment).

- 43. le bébé ça lui donne tout ce qu'il faut (Dale, 70, 344)
- 44. en général les femmes je leur fais pas confiance (Lash, 6, 37)
- 45. déjà à l'achat la pierre on en trouve plus (Cappe, 16, 12)

On les regroupera avec les associés typiques introduits par *quant à*, *en ce qui concerne*, etc.

Toutefois, on trouve quelques rares cas où le syntagme détaché à gauche du verbe est marqué par une préposition. Il aurait été commode de pouvoir dire que la distribution de la préposition était totalement régulière en français : toujours présente à droite du verbe et constamment omise à gauche. Ce n'est pas le cas et nous en sommes heureux, car cela prouve combien le problème des données est un problème sérieux pour le linguiste, qui trouve au fur et à mesure de sa recherche, l'exemple "fatal" qui ne cadre pas avec l'analyse envisagée *a priori*. Mais on arrive à leur assigner une analyse fondée sur l'importance des contrastes et des catégories.

Nous proposons pour ces dislocations à gauche avec préposition la même analyse que pour les détachements à droite. Le syntagme prépositionnel et le pronom clitique entretiennent un rapport étroit : la

rection du verbe est marquée syntaxiquement par le clitique et la séquence détachée est associée à cette construction. La différence entre elles tient d'une part à l'importance des "contraintes contextuelles" le contraste (46) et l'effet de liste (47) qu'on a pu relever pour les dislocations à gauche, d'autre part aux spécificités du semi-lexique 48) :

- 46. j'ai goûté à l'alcool à l'herbe à la drogue j'y ai jamais touché (oral)
- 47. j'ai parlé à monsieur X *mais* à monsieur Y je lui ai jamais parlé (oral Bigeard)
- 48. et à toi ça t'est arrivé (Promis, 15, 5)

Dans chacun des deux premiers énoncés, deux constructions verbales sont en cause. Dans l'exemple (46), la rection du premier verbe est réalisée sous forme d'une liste de plusieurs éléments lexicaux (*à l'alcool, à l'herbe*). Le second verbe construit la même place syntaxique sous forme clitique à laquelle est associée un syntagme prépositionnel (*à la drogue*). Le schéma reste le même dans l'exemple (47). La conservation du même lexème verbal accentue l'*effet miroir* que produit cette organisation. Le contraste qui porte sur la rection du premier verbe favorise la conservation de la préposition lorsque la séquence s'analyse comme élément associé au clitique *lui*.

Ce sont les seuls cas réels que nous avons rencontrés, toutefois on n'exclut pas l'apparition de la préposition à gauche, dans d'autres contextes voisins. Dans *Le français parlé* (1990), il était dit que les dislocations à gauche non prépositionnelles apparaissent souvent dans un contexte où l'élément détaché était déjà lexicalement présent dans la construction verbale précédente. Contrairement aux exemples précédents, la position syntaxique remplie n'était pas la même dans les deux CV. On proposait alors de parler de détachement d'un élément qui avait une "histoire syntaxique" antérieure, mais seul le poids de cet élément demeurait dans la seconde construction, puisqu'il n'était plus régi par le verbe.

- 49. moi je connais les femmes et les femmes je leur fais pas confiance



## 2. LE DETACHEMENT DES ELEMENTS SEMI-LEXICAUX

Les éléments de type “moi” présentent une distribution différente de celle déjà décrite. Ils peuvent en effet:

- conserver la préposition qu'ils soient réalisés à droite ou à gauche<sup>1</sup> de la CV

50. à moi elle me fait rien la bête (Lefèbvre, III, III)

- perdre la préposition à droite comme à gauche du verbe (ce qui n'est jamais le cas pour les éléments lexicaux qui, à droite du verbe possèdent toujours une préposition)

51. ça te plaît pas toi (Giacom, 2, 48)

52. ça m'était jamais arrivé moi (Lefèbvre, 32, 8)

53. moi ils me prennent rien dans la poche (Lash, 4, 8)

L'approche morpho-syntaxique qui a été suivie conduit à un découpage original qui impose de traiter différemment les éléments lexicaux et les éléments semi-lexicaux. A priori imprévisible, cette analyse a été imposée par les données recueillies. Elle a d'ailleurs évolué en fonction des exemples rencontrés<sup>2</sup>. Ce travail n'aurait pas pris cette forme si l'on s'était appuyé uniquement sur l'intuition ou sur les exemples rassemblés dans les ouvrages de grammaire. Le problème de la préposition ne serait pas apparu aussi crucial, puisque souvent sa réalisation a été présentée comme facultative à gauche. Sa présence ou son absence semblait n'avoir aucun caractère pertinent.

## 3. CONCLUSION

Au terme de ce travail, nous espérons avoir montré que les faits réels, attestés sont loin de constituer une entrave à la description. Ils permettent d'accéder à des données parfois inattendues, insoupçonnées qui tout compte fait régularisent la distribution ou font surgir des distinctions plus fines. Mais il ne s'agit pas d'opposer de façon caricaturale une linguistique qui repose essentiellement sur des données réelles à d'autres démarches linguistiques. Si l'on a tenté de montrer que la mise à l'écart d'exemples attestés pouvait constituer une gêne à la vision de certains phénomènes, il convient aussi de souligner que les faits réels posent parfois problème au

1. Ces cas (de réalisation à gauche sans préposition) sont toutefois fort rares.

2. Une première répartition avait été envisagée pour les éléments lexicaux. Elle opposait la réalisation à gauche (sans préposition) à celle à droite (avec préposition). De nouvelles données tardives ont conduit à remettre en cause ce découpage et à proposer une distribution moins simpliste.

chercheur. Le travail sur corpus<sup>1</sup> ne constitue en rien la panacée. On a voulu présenter quelques résultats qui s'appuient sur un assez grand nombre d'exemples pour avoir quelque intérêt. Dans ces deux cas, la découverte d'exemples atypiques fut un aiguillon qui a permis de proposer un découpage original. Ces distributions sont l'aboutissement provisoire d'une modification des découpages antérieurs. Dans le cas du sujet postposé, le nombre étonnamment élevé d'exemples qui échappaient aux règles établies, a entraîné une réorientation du travail. Dans le cas du double marquage, le nombre d'exemples qui entraient dans le découpage prévu était étonnamment faible et a conduit à modifier l'organisation de l'ensemble.

Mais, il reste parfois des déchets, qui faute d'un nombre suffisant d'exemples similaires sont mis en réserve et n'entrent pas pour l'instant dans les cadres tracés. On a pu ainsi trouver un exemple (54) qui entre en totale contradiction avec les propriétés distributionnelles associées aux éléments relatifs:

54. "Heure indue" ne doit pas figurer sur les devis des marchands de béton d'où Bouygues "bétonne"-t-il tout ce qui risque d'être intelligent pour ne laisser la place qu'aux "grands shows" avec tout ce que cela comporte de faux sexe mais de vrai bruit...  
(Le Monde-TV du 24.1.88, p. 30)

C'est la seule attestation en français contemporain dont on dispose<sup>2</sup>. On ne se risquera donc pas à en proposer une description qui aurait une assise bien trop fragile.

Nous croyons donc indispensable le travail à partir de données réelles, en nombre significatif, et sommes assez réticents devant des travaux qui exclueraient tout recours à des exemples attestés collectés dans divers domaines.

Paul CAPPEAU  
Mylène BLASCO

---

1. Entendu comme banque de données ouverte.  
2. Damourette et Pichon ont relevé cet autre cas (i) dans Desnos :  
i. Chaque lampe se transfigurai-je en œil crevé d'où coulai-je des vins plus précieux que la nacre et les soupirs des femmes assassinées, § 1598.

## BIBLIOGRAPHIE

- BASTELLO Sylvie, *Etude de "la forme en -rait"*, Mémoire de maîtrise, 1990, G.A.R.S., Aix-en-Provence.
- BAYLON Christian et FABRE Paul, 1978, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan.
- LE BIDOIS Robert,  
 – 1941, "L'inversion absolue du substantif sujet", *Le Français Moderne*, IX, Paris, Hachette, p. 111-128.  
 – 1952, *L'inversion du sujet dans la prose contemporaine (1900-1950)*, Paris, Ed. d'Artrey.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire,  
 – & DEULOFEU José & STEFANINI Jean & EYNDE Karel van den, 1984), *Pronom et Syntaxe. L'approche pronominale et son application à la langue française*, Paris, SELAF.  
 – & JEANJEAN Colette (1986), *Le français parlé. Transcription et édition*, Paris, Didier.  
 – 1987, "L'ordre des mots selon les catégories grammaticales", *Travaux de Linguistique*, n° 14-15, Gembloux, Duculot, p. 33-46.  
 – & alii, 1990), *Le français parlé. Etudes grammaticales*, Paris, Ed. du CNRS
- BLINKENBERG Andreas, 1929, *L'ordre des mots en français moderne*, Copenhague, Munksgaard.
- BRUNOT Ferdinand, 1968, *Histoire de la langue française*, T. XIII, Paris, Armand Colin.
- DANJOU-FLAUX Nelly et DESSAUX Anne-Marie, 1976, L'interrogation en français: données linguistiques et traitements transformationnels, dans CHEVALIER, J.-Cl., *Grammaire transformationnelle: syntaxe et lexique*, 1976, Villeneuve-d'Ascq, PUL.
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Edouard, 1911-1927, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey.
- DUPONT Norbert, 1985, *Linguistique du détachement en français*, Berne, Peter Lang.
- GADET Françoise, 1991, "Le parlé coulé dans l'écrit : le traitement du détachement par les grammairiens du XXème siècle", *Langue Française*, n° 89, p. 110-124.
- KAYNE Richard S.,  
 – 1973, "L'inversion du sujet en français dans les propositions interrogatives", *Le Français Moderne*, XLI-1, p. 10-42 et XLI-2, Paris, Hachette, p. 131-150.  
 – 1977, *Syntaxe du français, le cycle transformationnel*, Paris, Seuil.
- JEANJEAN Colette, 1983, "Qu'est-ce que c'est que ça", *RSFP*, 4, p. 117-151
- JONARE Birgitta, 1976, *L'inversion dans la principale non-interrogative en français contemporain*, Thèse, Uppsala.

- LARSSON E., 1979, *La dislocation en français. Etude de syntaxe générative*, Lund, Gleerup.
- MILNER Jean-Claude, 1978, *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.
- MORIN Yves-Charles,  
– 1981, "There is no inversion of subject clitics in modern French", version ronéotypée.  
– 1987, "French data and phonological theory", *Linguistics* n° 25.
- PINCHON Jacqueline, 1986, *Morphosyntaxe du français. Etude de cas*, Paris, Hachette.
- RONAT Mitsou, 1979, "Pronoms topiques et pronoms distinctifs", *Langue Française*, n° 44, p. 106-128.
- ROSS John, 1967, *Constraints on Variables in Syntax*, Thèse, MIT.
- TOGEBY Knud, 1985, *Grammaire française, vol. V : la Structure de la Proposition*, Copenhague, Université de Copenhague.
- WAGNER Robert-Léon et PINCHON Jacqueline, 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, 2ème éd., 1967, Paris, Hachette.
- WILLEMS Dominique, 1985, "La problématique des données et la place de l'exception en syntaxe contemporaine", *Langue Française*, n° 66, Paris, Larousse, p. 86-98.